



Arrêté n° 782 / 2023

Portant délégations de fonction temporaires, du 28 décembre 2023 au 24 janvier 2024 inclus, à Monsieur Patrice Thien-Ah-Koon, 7ème Adjoint au Maire

Le Maire de la commune du Tampon ;

Vu les articles L.2122-18, L.2122-21, L.2122-23 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté n° 365/2020 du 15 juillet 2020 portant attribution de délégations de fonction à Madame Véronique Fontaine, Conseillère Municipale,

Considérant l'absence de Madame Véronique Fontaine du 28 décembre 2023 au 24 janvier 2024 inclus,

Considérant l'empêchement pour Madame Véronique Fontaine d'exercer ses délégations pendant la période sus visée,

Considérant qu'il importe de prévoir les mesures de nature à permettre la continuité de la bonne administration communale,

Arrête

Article 1 : Les délégations de fonction et de signature consenties à Madame Véronique Fontaine, en matière de :

- **Assurances**
- **Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux dans le limite de 4 000 € par sinistre**

et visées à l'arrêté susmentionné sont données à **Monsieur Patrice Thien-Ah-Koon, 7ème Adjoint au Maire** - pour la période du 28 décembre 2023 au 24 janvier 2024 inclus,

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Saint-Denis de La Réunion dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités administratives prévues à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales,

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Pierre, notifiée à l'intéressé et publiée conformément aux dispositions légales.

Fait au Tampon, le 11 décembre 2023

The image shows a blue ink signature of André Thien-Ah-Koon written over a circular official seal. The seal contains the text 'COMUNE DU TAMPON' at the top and 'REUNION' at the bottom, with a central emblem. The signature is a complex, scribbled line.

Le Maire

André Thien-Ah-Koon

Le présent arrêté a été publié le : *19 décembre 2023*

Notifié à l'intéressé le :